



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 056-215600669-20230925-DEC\_CNE\_2023\_17-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023-17

**OBJET : Commune – Travaux de rénovation de 13 luminaires - Eclairage - Programme exceptionnel**

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DECIDE**

**Article 1** : dans le cadre d'un programme exceptionnel pour l'éclairage public, de confier les travaux de rénovation de 13 luminaires avec suppression boules (2023 – FV – tranche 1), soit l'opération N°5666C2023015, au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (usuellement dénommé par Morbihan Energies), sise 27 rue de Luscanen, CS 32610, 56010 VANNES Cedex, pour un montant de 18 780 € TTC (soit 15 650 € HT),

**Article 2** : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 25/09/2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le 26/09/2023

Certifié exécutoire 26/09/2023

Publié le 26/09/2023

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

